

Au 1^{er} janvier 2023

Tous les emballages réunis dans le jaune !

NOUVEAU !

Nouvelles consignes
+ faciles !



A partir du 1^{er} janvier 2023, vous pourrez enfin déposer tous vos emballages ménagers et vos papiers dans les contenants jaunes.

Plus simples, les nouvelles consignes de tri concernent les **emballages en plastique et les petits emballages métalliques.**

Pour accompagner cette simplification, vous trouverez ci-joint le mémo tri vous précisant **les nouvelles consignes de tri.**

Merci de prendre quelques minutes pour le lire attentivement.

Plus aucune contrainte : tous les emballages en métal, en papier et en carton, les briques et barquettes alimentaires, les petits métaux et

tous les emballages en plastique, seront maintenant triés !

Le tri de ces emballages permettra de préserver les ressources naturelles grâce à la réutilisation de leur matière, afin de produire de nouveaux emballages ou objets.

Cependant, trier ses emballages ne doit pas empêcher la réduction de ceux-ci : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Grâce au geste de tri, vous devenez acteur du recyclage et agissez pour la préservation de votre environnement.

Désormais n'hésitez plus : c'est un emballage, il va au bac de recyclage.

Christophe RAVOT
Président de la C.C. Mâconnais Tournugeois

